

*Le Cercle n'est, en aucune façon, responsable
des opinions émises par ses membres.*
(Article 29 des statuts).

Prière d'adresser toute la correspondance
au Président du Cercle royal archéologique d'Enghien.

Les versements doivent se faire au Compte Ch. P. 3350.87
Cercle royal archéologique d'Enghien.

ANNALES

du

Cercle Archéologique

d'ENGHIEN



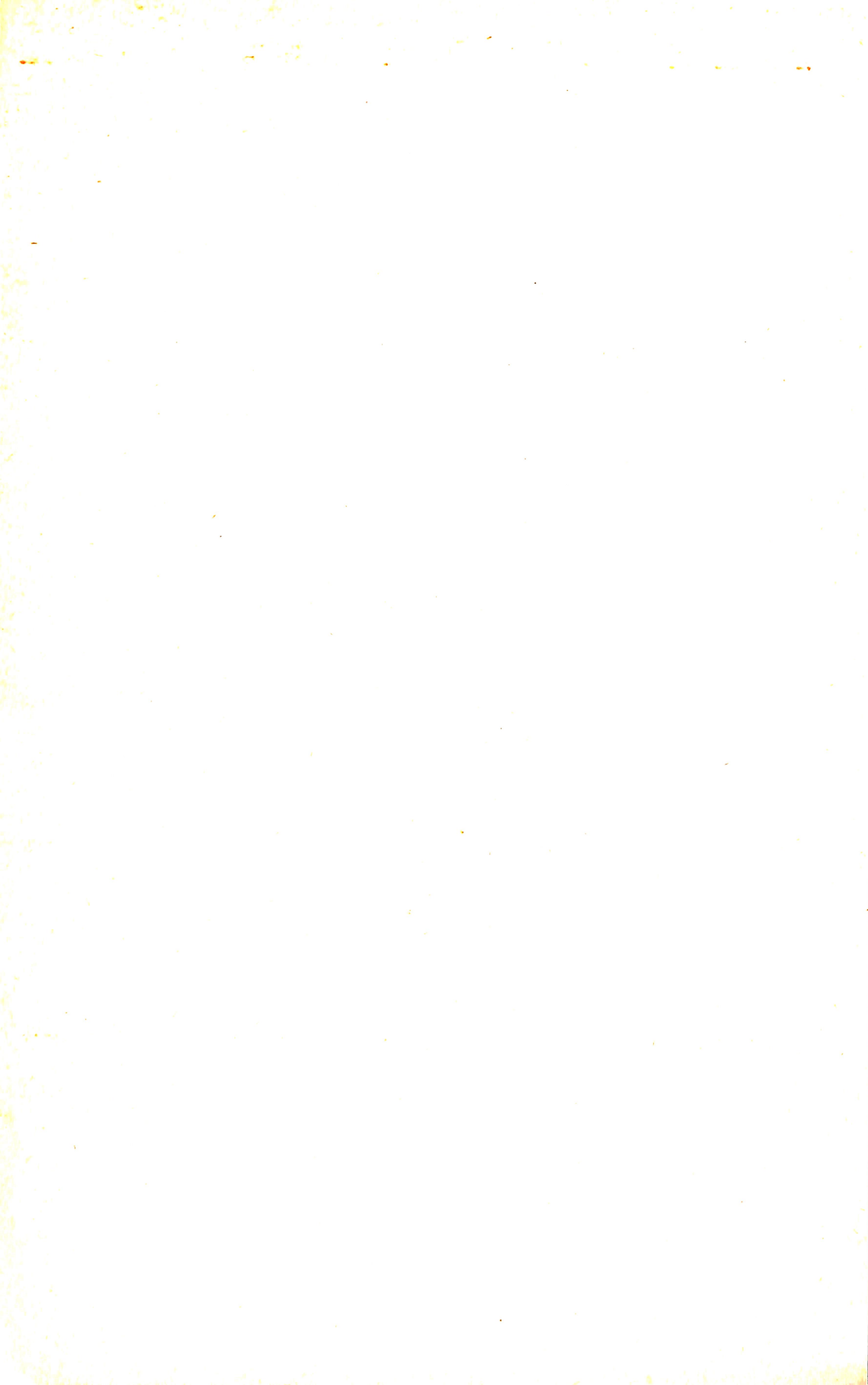
TOME QUINZIÈME



SOCIÉTÉ ROYALE

ENGHIEN
IMPRIMERIE L. DELWARDE

—
1967-1968-1969



LIMINAIRE.

PENSER Y FAULT

Ainsi s'ouvre le quinzième tome de ces Annales...

Sous la devise de l'ancienne Chambre de Rhétorique d'Enghien près de trois cents articles — plus de six mille pages — ont été consacrés à l'histoire de cette ville et de sa région.

Ne convenait-il pas, au delà de cet objectif historique, d'encourager, à l'instar de cette confrérie, d'autres aspects de la culture ?

En sa séance du 6 juin 1967, l'assemblée générale de ce Cercle n'a pas hésité à le décider (1).

Notre société, étendant ainsi son champ d'activité, pourra promouvoir expositions et concerts, projections et conférences, prêter son concours à de telles initiatives, leur assurer un plus grand rayonnement, etc...

Une cité, au passé si riche, se doit de continuer à briller ; la torpeur la réduirait et, de ce présent sans éclat, notre génération porterait la responsabilité.

Y. D.

(1) Les statuts mis à jour seront publiés à la fin de ce tome.